



A Versailles, le 29 août 2012

## FEUILLE DE ROUTE

**D 13 > Création d'une commission diocésaine, en liaison avec le conseil épiscopal et le conseil presbytéral, pour proposer des repères concernant la préparation et la célébration des sacrements, tenant compte de la variété, souvent inédite, des situations qui se présentent aujourd'hui : que ce soit pour initier à l'Eucharistie, préparer et célébrer le sacrement de réconciliation, le mariage, le baptême, la confirmation et l'onction des malades.**

### ■ FINALITÉ

Encourager dans le diocèse une pastorale des sacrements cohérente, exigeante et bienveillante à partir des questions qu'un contexte changeant soulève aujourd'hui.

### ■ OBJECTIFS

- Recenser les questions posées aujourd'hui par la pastorale des sacrements (accueil, préparation, célébration) ;
- Faire des propositions de pratiques communes dans le diocèse pour tenter d'y répondre.

### ■ RESPONSABLES

- M<sup>me</sup> Bérengère Bossy et le père Bruno Valentin sont nommés responsables de la mise en œuvre de ce décret. Ils travailleront en étroite collaboration avec le conseil épiscopal et le conseil presbytéral, et le service diocésain de la pastorale sacramentelle et liturgique.

### ■ MOYENS

- La lettre pastorale *Augmente en nous la foi !* donne l'esprit et des indications pour la mise en œuvre de cette décision ;
- Une commission diocésaine sera créée. Un membre du conseil presbytéral y participera ;
- La commission tiendra compte des documents récemment édités dans le diocèse touchant à la pastorale des sacrements (mariage, première communion, baptême des adolescents, etc) ;
- La commission s'informerait des réflexions éventuelles d'autres diocèses, en particulier d'Ile de France ;
- Les services diocésains concernés seront consultés et associés à ce travail, selon des modalités à définir, notamment les services diocésains de formation, du catéchuménat et la responsable du catéchuménat des jeunes et des adolescents ;
- M<sup>me</sup> Bénédicte Bergeron, chargée par l'évêque du suivi du synode, se tient à votre disposition.

### ■ ÉCHÉANCES

- La commission sera mise en place dans le courant du dernier trimestre 2012 ;
- Un premier rapport d'étape sera remis à M<sup>gr</sup> Aumonier en décembre 2013.

† **Éric Aumonier**

Évêque de Versailles pour les Yvelines